

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 37 (1899)
Heft: 38

Artikel: La bérosse à Bibelin
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197742>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La lecture de cette pièce a été suivie de celle d'une proclamation de M. le conseiller d'Etat Micheli, annonçant le terme de ses fonctions comme commissaire général délégué par la haute Diète. La cérémonie a été terminée par un dîner auquel ont pris part tous les fonctionnaires ci-dessus désignés.

Voici maintenant ce qui a trait à l'annexion du territoire cédé au canton de Genève par le roi de Sardaigne, conformément au traité de Turin, du 16 mars 1816 :

Le 23 octobre, à neuf heures du matin, nous dit la *Gazette de Lausanne* du 29 octobre de la même année, toutes les autorités et les troupes piémontaises ont évacué la partie de la Savoie cédée au canton de Genève et se sont retirées à St-Julien et à Annemasse.

A onze heures, deux demi-compagnies de grenadiers genevois se sont rendues en grande tenue à Carouge, et deux demi-compagnies de chasseurs à Chêne. A la même heure, MM. les conseillers d'Etat Pictet de Rochemont et d'Yvernois, commissaires munis de pleins pouvoirs du Directoire fédéral et du Conseil d'Etat de Genève, se sont rendus à Carouge et ont pris possession solennelle du territoire cédé.

Le jeudi 24, MM. les commissaires, accompagnés de trois conseillers d'Etat, de M. le procureur-général et de quatre auditeurs se sont de nouveau rendus à Carouge, où ils ont trouvé réunis dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, MM. les curés des paroisses du nouveau territoire, M. le pasteur de Carouge et les officiers municipaux des diverses communes.

MM. les commissaires ont adressé à ces autorités des discours auxquels a répondu M. le curé de Carouge. Ils ont ensuite donné connaissance de la proclamation du Conseil d'Etat.

Nous ne reproduisons pas cette proclamation, attendu qu'elle est conçue à peu près dans les mêmes termes que celle adressée aux communes du Pays-de-Gex, et dont nous avons donné le texte.

L. M.

Le choix d'une épouse à Londres.

Un journaliste anglais a eu l'idée d'interviewer un homme d'église de Londres, sur la manière dont se font les mariages, dans cette grande capitale. L'homme d'église lui a dit à ce sujet nombre de choses très curieuses, quelques-unes nous détachons ces quelques détails :

« Autrefois, dit-il, les jeunes gens recherchaient surtout les jeunes filles d'allures frêles, de petite taille, de physionomie mélancolique, poétique, dououreuse, ayant l'aspect d'une fleur dolente et pâle. Les personnes douées de cette apparence étaient le haut du pavé sur le « marché matrimonial » (*sic*). »

» Aujourd'hui, c'est tout le contraire. Le progrès croissant des sports a donné à nos fiancés le goût des filles robustes, hautes, colorées, rompus aux exercices de la bicyclette, du cricket, du lawn-tennis, du foot-ball. Un prix de foot-ball conquise par une demoiselle lui vaut autant d'adorateurs qu'une grosse dot. Dernièrement, huit jeunes filles de l'ouest de Londres, qui n'avaient encore été demandées par personne, malgré leur beauté, leur bonne conduite et leur excellente éducation, ont imaginé de s'associer pour former une équipe de rameurs, à l'instar de celles d'Oxford et de Cambridge. — Toutes se sont mariées en deux mois. Quand je parle d'une fille à marier à un célibataire désireux de s'établir, il ne manque pas de me demander, neuf fois sur dix, si elle est grande, forte en biceps et quel sport elle pratique.

» La publicité n'influe pas moins — j'en-tends celle qui résulte de l'exposition des portraits aux vitrines des papetiers et des photographes. Les premières photographies d'une lady gouverneront la mode dans le mariage pendant des mois. L'idéal des célibataires a été longtemps une compagne semblable —

plus ou moins, car la beauté parfaite est rare — à la duchesse de Leinster, à lady Helen Vincent, à la comtesse de Warwick, à lady Randolph Churchill, plus récemment à la nouvelle duchesse de Marlborough, qu'ils n'ont pas encore aperçue. La plus puissante de toutes, car son influence a longtemps duré et dure encore, celle vers qui volent la plupart de ces coeurs ingénus et dociles, est sans contredit lady Annesley, la jeune épouse du comte Annesley, d'Irlande. Heureuses les demoiselles qui lui ressemblent peu ou prou ! elles ne resteront pas longtemps filles. »

La bérrosse à Bibelin.

Faut adé avái couson dè sè z'afférés dein stu mondo s'on vào avái oquie on iadzo et « cè que n'a pas couson dài meindrés z'afférés n'a pas couson dài grantzés », dese on ditton.

Quand on sè fà on accroc à son tui dè tsausse, faut vito l'ai férè passà dài fi po pas que lo perte vigné pe grand et faut pas férè coumeint y'ein a bin que sè deriont : « Pouh ! n'ia qu'on petit perte que ne sè vâi pas ! » et gardont lào tsaussés dinse et cauquies dzos après lo perte est asse grand qu'on lermier dè cava.

Quand lè pachons de n'etsila sont on bocon uze, faut vito ein férè remettre dài náovo, na pas atteindrè que cauquon seyè venu avau et sè sai trossi on part dè coûtes ein regatteint bas pè clif'etsila.

Faut don être prévegneint dein totès lè z'afférés et on s'ein trâvô bin ; mà ne faut tot parai pas ètre coumeint cé vilho que vé vo derè :

Lo père Bibelin, qu'a prâo bin ào sélao est asseinon bin bocon pegneta ; l'a 'na tolla couson dè cein que l'ai appartint que va pi trâlien et lè dzeins sè fottont bin soveint dè li, que l'ont, ma fai, bin résion.

Pè la barqua, l'est adé après lè trossès dè sè dzeins po vairé se n'épêcliont pas oquie. Quand la fenna récouré pè l'hotò, l'ai dit dè pas trâo pésa su la panosse po pas usâ lè carrons ; se le lavè lè carreaux dâi fenêtrès, l'ai criè d'allâ tsauropou po pas ein ébrequâ ion et quand l'out roilli contre la cafetièra po férè décheindrè l'edhie à travai lè mares, l'ai baillé : « Fiai pas tant rudo, te vas tota la cibossi ! »

Et l'est adé dinse po quiet que sai.

Enfin, quiet, Bibelin est adé à recoumandâ çosse et cein, et coumeint vo peinsâ, l'est on gailla mau quemodo et qu'embêté sè dzeins, kâ l'est tota la dzornâ derrai lâo talons à lâo férè lè mimès ressès.

Mâ sè dzeins lo cognâissoint et l'ein ont pacheinice.

Quand bin Bibelin avái 'na courtena, n'avái jam zu dè bérvette po sailli son fémé du l'étrablio ; tant qu'ia cauquies teimps, l'eim-prontavont clia d'on vezin ; mà, coumeint dâi iadzo l'ein aviont ti dou fauta, Bibelin s'est de : « Cé commerce ne pâo pas mé dourâ, m'ein vé ein férè férè iena por mé ào charron. » Et l'est cein que l'a fé.

L'autre dzo, dévessant allâ menâ dâo bu-meint su on courti et coumeint ne vallâi pas la peina d'applyi et que d'ailleu on ne poivè pas eintrâ su lo courti avoué lo tsai, sont zu queri pè la remise clia bérrosse à fémé tota batteinta náova.

Tandi que lo vòlet tserdzivé, Bibelin, qu'etâi vai la courtena, l'ai dese :

— Ora, veille-tè bin avoué clia bérrosse, mé muzo que po lo premi iadzo qu'on s'ein sai, te ne vas pas me l'estraupia ; ne vas pas trâo rudo avoué et te n'âodrè pas l'embourquinâ contre 'na bouéna, kâ n'a rüa est vito trossaïe ; pu, quand te la botsérè, t'âodrè tsau pou po pas dédjeindrè lè brés d'avoué la tièce et quand bin lo bumeint n'est pas tant proupro, tè faut tsouyi dè pas trâo la coutsi po lo premi iadzo ;

mé recoumando, veille-tè lè pierrès po pas gâtâ la rüa !

Lo valet, quand l'out clia resse, sè peinsè : « Atteinds, vilho fou, m'ein vé tè férè vergogne on iadzo avoué tè ringuès dè tadié ! »

Adon, quand l'eut tserdzi lo fémé su la bérrosse, lo vòlet s'ein va à la remise queri 'na suivre et va derè dou mots à n'on vezin po l'ai bailli on coup dè man. Pu quand sont quie, lè dou gaillâ eimpougnot la bérutta, l'on pè la rüa et l'autre pè lè brès, la mettont ein travai su la suivre et on iadzo cein fé, sè croisont à la suivre tsacon pè on bet et lè vouaqué via contrô le courti, ein recafeint ti dou que dâi sorciers.

— Arrêtâ ! ités-vo fous ! criâvè Bibelin ein lè vrouaïte modâ.

— L'est po espagni vrouâr z'ezès ! l'ai répond lo vòlet, que sè maillivè lè coûtes. **

Vieilles choses.

Dans la plupart des villages vaudois, peut-être même dans tous, on voyait arriver autrefois, de temps en temps, deux hommes portant chacun une hotte sur le dos. Cette hotte était lourde, d'une forme particulière, ne ressemblant pas à celle dont les campagnards se servent quand ils vont travailler aux vignes ou dans les champs. Elle était ventrue, large, pas très haute. Le panier proprement dit finissait aux deux tiers de la longueur ; le dernier tiers était plat et s'appuyait simplement aux épaules de l'homme. Des courroies en cuir remplaçaient les *corgeons* de bois qu'on met aux hottes des vignerons.

Les nouveaux arrivés, qui faisaient leur entrée ainsi chargés, n'étaient pas de haute taille ; mais ils avaient un air vigoureux, robuste, endurci à toutes les intempéries. En hiver comme en été, ils portaient le même vêtement : carmagnole un peu longue, à poches dans les côtés, gilet et pantalon de bure brune, devenue presque noire au contact du charbon de bois, de la suie et des métaux. Les mains et le visage bruns de la même manière, des yeux vifs, dont le blanc tranchait fortement avec la couleur sombre de la figure. Sur la tête, un large chapeau de feutre mou, épais et déformé ; aux pieds, de forts souliers ferrés devenus rouges à force de manquer de graisse. Ces gens étaient des Auvergnats, chaudronniers ambulants.

Ils faisaient ordinairement leur entrée au village dès le matin, et venaient de quelque localité voisine, où ils avaient travaillé le jour précédent. A peine arrivés, s'il faisait beau, ils allaient déposer leurs hottes sur une place publique, sous quelque tilleul, ou à l'angle rentrant d'un mur. S'il pleuvait, ils s'établissaient dans quelque hangar mis à leur disposition. L'un des deux prenait immédiatement le chemin de la demeure du syndic, et priaît ce magistrat de donner la permission de travailler ; puis il déposait un batz pour la signature nécessaire. La plupart du temps, le batz, refusé, rentrait dans la bourse du chaudronnier. Celui-ci commençait sa tournée dans le quartier, allant de maison en maison demander de l'ouvrage, au risque d'entendre aboyer les chiens, en général peu amis des gens de métier ambulant.

Pendant ces préliminaires, l'autre compagnon, resté vers les hottes, établissait son campement et son atelier. Il plaçait le soufflet de manière à faire entrer le bout du canon de fer dans un petit creux fait dans le sol. Quelques charbons dessus, et voilà notre homme prêt à travailler. La bigorne était plantée à portée de son marteau et, tout près de lui, le porte-goutte à souder, la barre d'étain, les ciseaux avec le reste de ses outils. Un pliant de cuir lui servait de siège. Cet arrangement général ne lui prenait que peu de minutes, et